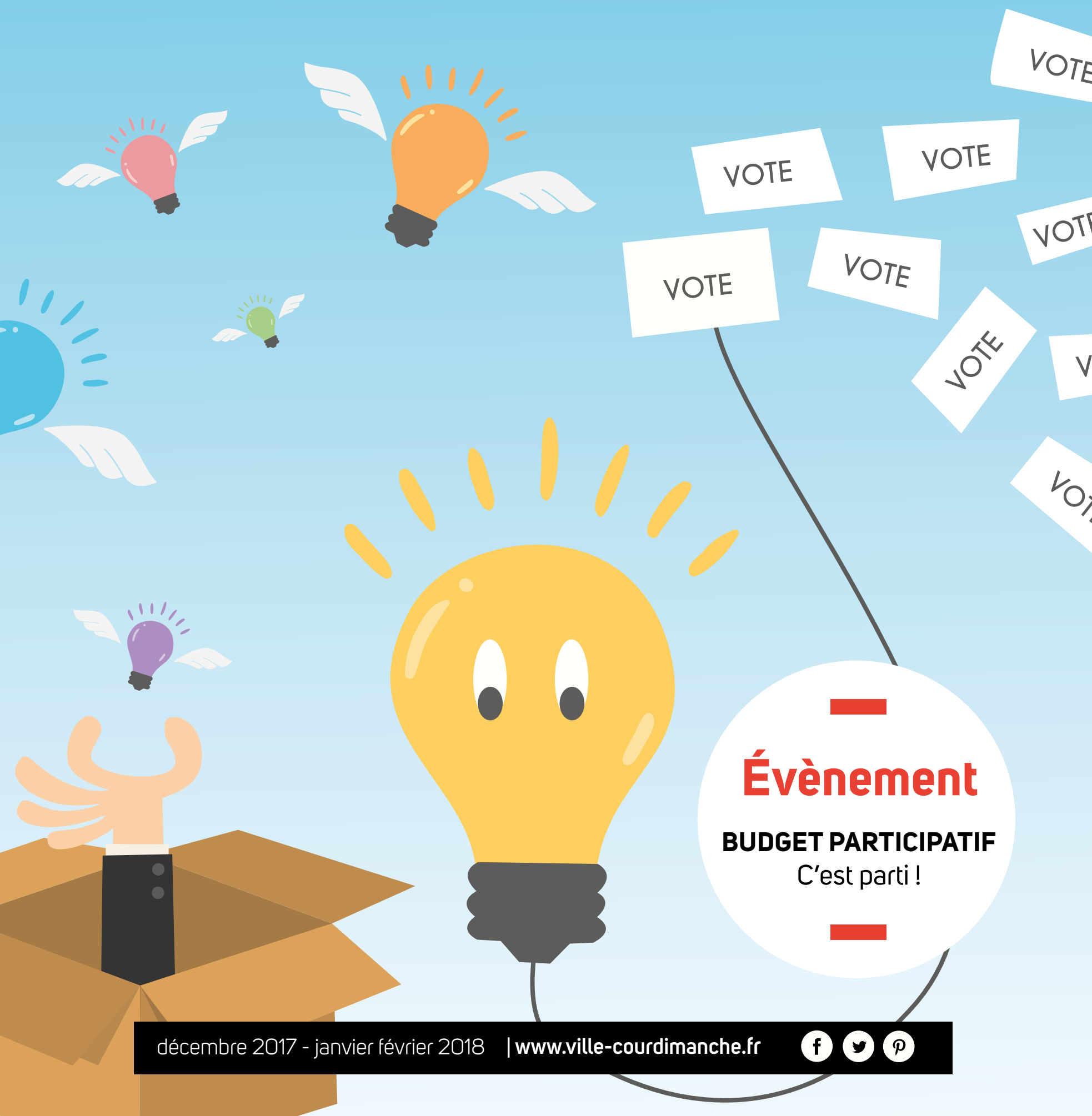


COURDIMANCHE

Infos **#56**



décembre 2017 - janvier février 2018 | www.ville-courdimanche.fr



Les temps forts à Courdimanche...



TRADITION

Le 11 novembre

La ville de Courdimanche a commémoré l'armistice de la Première Guerre mondiale. Cet hommage républicain a été l'occasion pour la commune de se rassembler autour du monument aux Morts, symbole de sacrifice héroïque d'une génération à jamais meurtrie. En cette matinée pluvieuse, de nombreux courdimanchois s'étaient réunis sous le drapeau tricolore. Les plus jeunes des écoles et du collège Sainte Apolline ont lu des poèmes et chanté la Marseillaise.



ÉVÈNEMENT

À la découverte de Rouen

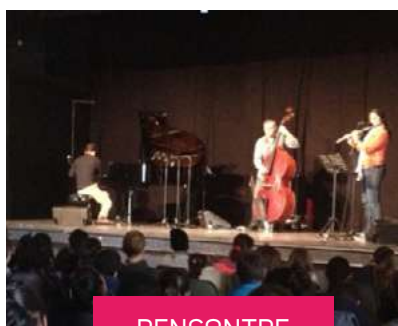
Samedi 02 décembre 2017, les participants à la sortie famille se sont retrouvés à la MELC direction Rouen. Au programme, une balade dans la ville où se tenait le marché de Noël. Chaque participant a pu vivre cette journée à son rythme. Malgré le froid, le plaisir de découvrir ou de redécouvrir cette jolie ville fut partagé par l'ensemble des familles.



ÉNERGIE DURABLE

Le défi « famille à énergie positive »

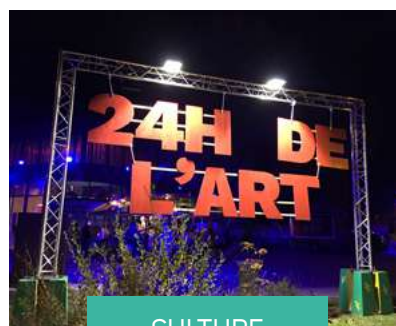
Vendredi 1er décembre à 19h, à la MELC, a été lancé le « Défi famille à énergie positive », destiné à sensibiliser de manière ludique les familles aux bonnes pratiques écologiques. Il s'agit d'une action pédagogique, proposée par la ville de Courdimanche et l'Espace Info Energie du Val d'Oise. Il se déroulera durant toute la période de chauffe, entre décembre 2017 et avril 2018. Le « Défi famille » ne demande que « des éco-gestes ».



RENCONTRE

Concert pédagogique

Lundi 13 novembre, la flûtiste d'origine syrienne, Naïssam Jalaï, a donné un concert pédagogique aux enfants des écoles André Parrain, des Croizettes et de la Louvière. À l'issue de la représentation, un temps d'échange a été organisé entre l'artiste et les enfants. À Courdimanche, l'accès à la culture pour tous, et ce, dès le plus jeune âge, reste une priorité.



CULTURE

Les 24H de l'Art

Les samedi 18 et dimanche 19 novembre, se tenait la huitième édition des 24h de l'Art. Cette manifestation a une nouvelle fois fait la part belle à toutes les formes d'expression artistique. Avec plus de 1500 visiteurs ce rendez-vous des 24h de l'Art a permis de rassembler artistes et familles autour de performances, de créations et de spectacles.



PARTAGE

Les animations de Noël

Samedi 9 décembre de 11h à 18h au Centre commercial de la Louvière ainsi qu'à la MELC s'est tenu le traditionnel marché de Noël. À cette occasion, petits et grands ont pu profiter des nombreuses animations mises en place pour l'évènement. Générosité, convivialité et magie étaient au rendez-vous. Les enfants ont pu compter une nouvelle fois sur la présence du Père Noël, toujours disponible pour une belle photo souvenir.



COURDIMANCHE INFOS est édité par la ville de Courdimanche, 4 fois par an

Directrice de la publication : Elvira Jaouën
Rédaction : Sandra Huet - Cyril Pillet
Mise en page : Adriane Fournier
Photographies : photothèque municipale
Création graphique : Yann Penn - www.shekra.fr

Pour contacter la rédaction :
T. 01 34 46 72 00 - F. 01 34 46 72 07
courriel : com@ville-courdimanche.fr
Imprimé sur papier 100 % recyclé par Imprimerie Chauveau. Dépôt légal à parution

Sommaire



ACTUALITÉS

Concertation : les rythmes scolaires

- des scénarios co-construits avec la communauté éducative
- zoom : à partir de janvier 2018, un menu semi-végétarien



L'ÉVÈNEMENT

Budget participatif

- un laboratoire d'idées
- comment ça fonctionne ?
- interview de Madame la Maire



VIVRE EN VILLE

Pouvoir d'achat des Courdimanchois

- les passages piétons 3D
- le forum de l'habitat
- la conteneurisation



VIE PUBLIQUE

Le PACS arrive en Maire

- le recensement de la population
- en direct du conseil municipal
- le calcul du quotient 2018



VIE ASSOCIATIVE

Participation au Téléthon

- des associations mobilisées pour le Téléthon



EXPRESSION(S) POLITIQUE(S)

Édito



Madame, Monsieur,

mes chers concitoyens

En cette fin d'année, je m'associe aux élus du Conseil municipal et au personnel de la Ville pour vous présenter mes meilleurs vœux. Que l'année 2018 vous apporte ainsi qu'à vos proches santé, bonheur et réussite.

Courdimanche, un laboratoire d'idées...

Après la charte de la démocratie participative et le lancement de dispositifs de participation citoyenne en septembre dernier, l'année 2018 permettra de concrétiser le premier budget participatif. Cette initiative innovante donnera la possibilité aux habitants de décider de l'utilisation d'une partie des ressources publiques de la Ville, avec un budget d'investissement de 50000€ pour 2018. Notre objectif est de vous associer aux grands projets d'avenir et aux prises de décision pour dessiner ensemble le Courdimanche de demain. Concrètement, dès le mois de janvier, les Courdimanchois intéressés pourront, dès 18 ans, déposer un projet d'intérêt général pour la Ville (voir dossier page 6). Après différentes étapes, qui permettent, avec les services de la ville, de s'assurer de la faisabilité des projets, un conseil de suivi citoyen sélectionnera ceux qui seront soumis au vote des Courdimanchois. Une occasion concrète d'agir directement sur votre quotidien.

Toujours attentifs à la réussite scolaire

Soucieux de permettre à chaque enfant de bien réussir tout au long de son parcours scolaire, nous menons depuis 2013 une politique éducative ambitieuse et volontariste qui offre un environnement propice à l'épanouissement de tous les petits Courdimanchois. Comme vous le savez, un nouveau décret permet aux collectivités de choisir l'organisation de la semaine scolaire et nous avons décidé ensemble de prendre le temps de la réflexion. Ce mois de décembre a été ponctué par deux rendez-vous de co-construction avec la communauté éducative, qui ont permis d'élaborer un questionnaire et différents scénarios qui pourraient être mis en œuvre en septembre 2018. Avec toujours le même «fil conducteur» de mettre l'enfant au cœur de notre action, un vote des parents d'élèves et des enseignants, organisé à la mi-janvier, permettra de déterminer le meilleur emploi du temps pour la rentrée 2018.

Encore un plus pour votre pouvoir d'achat

Depuis 2014, la municipalité multiplie les initiatives pour trouver des sources d'économies dans votre vie quotidienne. Et nous vous l'avons annoncé il y a quelques mois, nous lançons un groupement de commandes de couches bio. La négociation entre la ville et le prestataire va permettre d'assurer des tarifs très attractifs mais surtout une offre de qualité, respectueuse de l'environnement et de la santé de nos enfants. Un plus pour bien démarrer l'année!

Je vous donne rendez-vous les samedis 13 et 20 janvier 2018 pour nos traditionnelles galettes citoyennes autour desquelles je serai heureuse de vous retrouver.

Dans cette attente, je vous souhaite à vous et vos proches de fraternelles fêtes de fin d'année!

Recevez mes chers concitoyens, mes plus fraternelles salutations.



Elvira JAOUËN

Maire de Courdimanche,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise,
Conseillère régionale d'Île-de-France

L'intérêt de l'enfant au coeur des échanges

Fidèle à sa méthode, la Ville a fait le choix d'associer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative au choix de l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018. Le 30 novembre dernier une première réunion à destination des parents d'élèves et des enseignants a donné l'esprit de cette concertation et a permis de co-construire plusieurs scénarios d'emploi du temps. Un seul objectif : garantir à tous les enfants les mêmes conditions de réussite.



Lancement de la concertation autour des rythmes scolaires
le 30 novembre 2017 à la maison de l'éducation, des loisirs et de la culture.

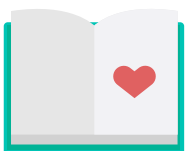
Le nouveau gouvernement permet depuis juin 2017 aux collectivités de déroger à la semaine scolaire de 4,5 jours et de revenir, à titre dérogatoire, à une semaine de 4 jours. Aujourd'hui, 36,8 % des communes ont décidé d'un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017, sans concertation, soit un peu plus du quart des élèves français concernés. À Courdimanche, et comme nous l'avions fait en 2013 lors de la réforme des rythmes scolaires, nous avons souhaité prendre le temps de la réflexion et ainsi en **juin dernier**, nous avons réuni les acteurs de la communauté éducative pour recueillir leur avis et proposer une méthode de concertation en vue d'adopter collectivement une organisation pour la rentrée de septembre 2018.

Pourquoi prendre le temps de la réflexion ?

L'intérêt de l'enfant doit toujours être au coeur de la prise de décision. La mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires adoptée en 2013 a déjà été dictée par la volonté de favoriser l'apprentissage des enfants tout en respectant l'organisation des familles. Au travers un PEDT (Projet Educatif Territorial), qui traduit la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour de la réussite des enfants, la municipalité a construit un dispositif au plus près des attentes de chacun avec comme objectif prioritaire le respect des rythmes et des besoins de l'enfant.

Pour **Marie-France Tronel**, déléguée à la vie scolaire, cette méthode a permis de poser des bases solides pour la mise en oeuvre de la réforme dans notre ville autour des trois grands objectifs suivants :

FAVORISER LA RÉUSSITE DES ENFANTS À TRAVERS TROIS AXES PRINCIPAUX DANS LE CADRE DU TEMPS PÉRI-SCOLAIRE



• Apprendre la confiance



• Apprendre en s'amusant



• Apprendre à être
éco-citoyen

La volonté est de ne pas balayer tout ce qui a été mis en oeuvre depuis 2013, précise Sophie Matharan, conseillère déléguée à la coéducation. "La réforme des rythmes avait permis de mieux répartir les heures d'apprentissage sur la semaine afin d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au delà du respect des rythmes naturels d'apprentissage, cette réforme a amélioré la coordination entre les temps scolaires et péri-scolaires" affirme Sophie Matharan.

Une pause méridienne allongée et plus adaptée au chronorhythme de l'enfant.

Depuis 2013, les enfants courdimanchois ont une pause déjeuner plus longue et bénéficient des buffets o'liberté mis en oeuvre avec notre prestataire de la Sogérés. Cette organisation permet aux élèves de manger en petits groupes et à leur rythme et contribue à une reprise des apprentissages de l'après midi dans de meilleures conditions.

LA SEMAINE SCOLAIRE AUJOURD'HUI À COURDIMANCHE

- semaine de 24h
- 9 demi-journées le mercredi matin
- journée scolaire de 5h30 maximum
- demi-journée n'excédant pas 3h30
- Pause méridienne de 2h 15





Deuxième réunion autour des rythmes scolaires
le 14 décembre 2017 à la maison de l'éducation, des loisirs et de la culture.

RESPECTER L'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE DES FAMILLES



Lors de la réunion de lancement de la concertation du 30 novembre dernier, trois scénarios ont été proposés. Le travail mené en sous groupe avec les participants a permis de faire émerger un autre scénario. Pour chacune des propositions, les avantages et les inconvénients ont été listés.

Les scénarios proposés devront permettre une organisation respectueuse des rythmes de nos enfants et au plus proche des réalités des familles. C'est pourquoi le principe retenu dans les différentes propositions a été de favoriser les enseignements fondamentaux qui sont en cohérence avec les capacités d'attention des enfants : des matinées ralenties, notamment pour les maternelles et des après midi plus courts. «Les nouvelles répartitions horaires de la semaine qui ont été mises en discussion ressemblent de près aux horaires actuels. Nous avons fait le choix de ne pas bousculer l'organisation quotidienne de la vie des familles» précise Marie France Tronel.

Fruit de cette première réflexion, un second temps de travail a été organisé le jeudi 14 décembre et a permis de co-construire la base des questionnaires qui seront distribués aux parents d'élèves et aux enseignants à la mi-janvier. Chaque parent aura la possibilité de voter pour le scénario de son choix ; les conditions de vote seront les mêmes que lors des élections des parents d'élèves élus. Le dépouillement sera organisé avec des parents d'élèves, des enseignants et des services de la Ville.

Un questionnaire co-construit avec la communauté éducative.

Un questionnaire spécifique sera également remis aux enseignants afin que l'avis de l'ensemble de la communauté éducative soit pris en compte.

Une deuxième réunion de bilan se tiendra début février ; elle permettra de définir l'orientation de la nouvelle organisation scolaire pour la rentrée 2018.

RAPPEL DU CADRE LÉGAL (DÉCRET BLANQUER DE JUIN 2017)

Le retour à la semaine de 4 jours est dérogatoire ; c'est au directeur académique des services de l'éducation nationale de s'assurer de la cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et avec le projet d'école. Il peut décider que l'organisation s'applique dans toutes les écoles de la commune quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur.

ZOOM

BIENTÔT DES REPAS SEMI-VÉGÉTARIENS DANS NOS RESTAURANTS SCOLAIRES !

De nombreux spécialistes s'accordent à dire que les Français consomment trop de viande. Et d'après les dernières recommandations du Haut Conseil de la santé publique, la consommation d'éléments végétaux comme les légumineuses deux fois par semaine est une bonne source de protéines qui compense l'absence de viande. On sait aussi que plus de fruits et de légumes apportent des éléments nutritifs qui permettent de réduire de nombreuses maladies...

Si les repas végétariens sont déjà proposés dans nos menus deux fois par mois (en plus de pains bio et d'un composant bio à chaque repas), la ville a souhaité aller plus loin dans la démarche. Ainsi, à partir de janvier 2018, les enfants auront la possibilité de choisir soit un repas classique soit un repas semi végétarien (oeuf et poisson).

Manger moins de viande a un double intérêt : pour la santé individuelle de nos enfants et pour protéger notre planète. Et c'est un véritable rééquilibrage du modèle alimentaire.



Le restaurant scolaire de l'école André Parrain



Budget participatif

Un nouvel outil au service de notre démocratie de proximité

Depuis 2014, l'équipe municipale a progressivement fait de la démocratie participative un axe politique majeur de son action. Aujourd'hui, chaque habitant a accès à plusieurs outils lui permettant de devenir acteur de la décision publique. En janvier, l'équipe municipale lance le 1er budget participatif afin que les habitants puissent décider d'une partie des ressources publiques de la Ville. Décryptage :

CALENDRIER DU BUDGET PARTICIPATIF

1

JANVIER-FEVRIER

Les citoyens déposent des propositions de projets ou pré-projets.
Appel à volontariat pour la création du conseil de suivi citoyen

2

MARS-AVRIL

Les services municipaux examinent les projets pour s'assurer qu'ils sont conformes aux critères de recevabilité

3

FIN AVRIL

Première réunion du conseil de suivi citoyen

4

MAI-JUIN

Les services étudient avec les porteurs de projets la faisabilité technique, juridique et financière de chaque projet

5

SEPTEMBRE

Projets soumis au vote des courdimanchois

6

DERNIER TRIMESTRE 2018

Début de réalisation des projets

La mise en œuvre du Budget Participatif nécessite plusieurs étapes pour qu'un projet passe du statut de l'idée à celui de la réalisation finale. Il suit un calendrier précis qui garantit le sérieux et la transparence de la démarche.



D'où vient le Budget Participatif ?

Né au Brésil dans la ville de Porto-Alegre en 1989, outil phare aujourd'hui dans de nombreuses capitales d'Europe et du monde, parmi lesquelles Paris, le budget participatif peut se définir comme une part du budget municipal d'investissement alloué exclusivement à des projets proposés par les habitants d'une commune. Ainsi, seuls les Courdimanchois pourront déposer des projets.

Cet outil participatif ne se réduit pas à un simple instrument budgétaire. Créé par la volonté d'instaurer plus de justice sociale, le budget participatif a une vocation pédagogique et inclusive et repose sur des valeurs telles que le respect de tous.

Un budget participatif : Comment ça marche ?

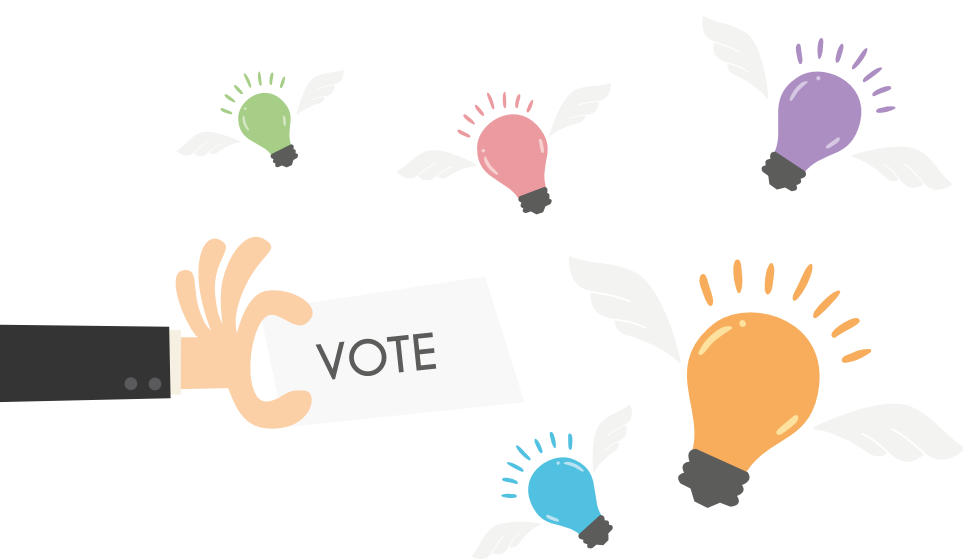
Concrètement, à partir du 13 janvier, date de la première galette citoyenne, les Courdimanchois de plus de 18 ans et sans condition de nationalité pourront déposer un projet destiné à améliorer le cadre de vie. Les projets devront répondre à des critères de recevabilité au regard des conditions détaillées dans un règlement intérieur (téléchargeable sur le site internet de la ville). Le critère de l'intérêt général sera le fil conducteur retenu par le conseil de suivi citoyen. Celui-ci examinera les propositions qui seront étudiées avec les services pour veiller à leur faisabilité technique, logistique, financière et juridique.

Un montant affecté au budget participatif de 50 000 euros

Si la somme est figée dans le budget investissement, le règlement intérieur, lui, peut évoluer en fonction de la dynamique du dispositif. Après des étapes nécessaires de faisabilité entre les services municipaux et les porteurs de projet, une votation citoyenne sera organisée pour retenir les lauréats de ce premier budget participatif. Des choix des habitants dépendra la concrétisation des projets, dans la limite de 50 000 euros.

Courdimanche, un laboratoire d'idées

Moins de 50 villes en France ont mis en place un budget participatif. La mise en oeuvre d'un tel dispositif est une action innovante, qui fait confiance à l'intelligence collective et qui met le citoyen au coeur des décisions. Un budget participatif consacre pleinement la place des Courdimanchois dans la co-construction de l'action municipale.



LEXIQUE :

Le Budget d'investissement : Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Une Fiche projet : Document au travers duquel un habitant va développer le projet qu'il souhaite soumettre au vote de ses concitoyens. Cette fiche comportera des questions précises et permettra ensuite aux services de la ville une première analyse.

La Co-construction : Collaboration volontaire de différents acteurs ayant pour objectif la réalisation d'un objectif commun.

INTERVIEW D'ELVIRA JAOUEN

Maire de Courdimanche

Conseillère régionale d'Île-de-France
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise,



Comment vous est venue l'idée d'instaurer un budget participatif à Courdimanche ?

Tout d'abord, ce n'est pas moi qui, seule, ai décidé de l'instauration du budget participatif. Cet outil a été plébiscité par un collectif de citoyens qui, pendant plusieurs mois, ont co-construit la charte de démocratie participative. Dès lors, cet outil est à la fois le fruit d'une volonté citoyenne et politique. Il s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large sur le rôle du citoyen dans sa commune.

Quelles sont vos attentes par rapport à ce nouvel outil ?

Mon souhait est que les citoyens de la commune s'emparent de ce nouvel instrument démocratique pour devenir une véritable force de proposition. Ainsi, les citoyens, qui sont aussi des experts de leur quotidien, proposeront les projets qui leur semblent être les plus pertinents pour l'intérêt général.

Le Budget Participatif n'est-il qu'un outil budgétaire ?

Non, le budget participatif est bien plus qu'un outil budgétaire. C'est un instrument démocratique de co-construction qui a aussi une vocation pédagogique, car les citoyens qui s'y investiront gagneront en compétences, en savoir-faire, et ce, notamment grâce au travail avec les services municipaux. Ils seront confrontés à certains impératifs et comprendront peut-être mieux le fonctionnement interne d'une collectivité, ses contraintes, ses impératifs, son champ d'action.

ZOOM LA CHARTE :

La charte de la participation citoyenne est le fruit d'une démarche à long terme dont le premier objectif a été atteint le 28 septembre 2017, date à laquelle le Conseil municipal a officiellement promulgué « La charte de la démocratie participative ».

Ce document de référence, co-construit avec une vingtaine de Courdimanchois tirés au sort ou volontaires, pose les bases d'une démocratie participative ouverte à tous. Fidèle aux valeurs de la ville, ce livret présente trois outils : « le soutien aux initiatives citoyennes », outil du quotidien destiné à soutenir les envies d'agir des citoyens. Le second, intitulé « Le droit d'interpellation en conseil municipal », offre la possibilité à tout un chacun de venir poser directement une question lors de la séance du conseil et ainsi de recevoir immédiatement une réponse. Enfin, le troisième, le Budget Participatif, élargit et renforce encore la participation citoyenne. À Courdimanche, si 2017 a été l'année de la réflexion, 2018 devrait être celle de l'action.



La charte de la démocratie participative de Courdimanche

Des gains de pouvoir d'achat pour tous les Courdimanchois

La ville de Courdimanche multiplie les initiatives afin de permettre aux habitants de réaliser des économies et de favoriser leur pouvoir d'achat. Nouveauté cette année : l'accès à des couches bio à des prix attractifs.

Le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations des familles. Depuis plusieurs années, l'équipe municipale s'interroge sur la création de groupements de commande pour répondre au mieux aux besoins des Courdimanchois dans des domaines variés. Ainsi, un groupement d'achats sur le bois de chauffe a permis à plus de 150 foyers de bénéficier, chaque année, de tarifs préférentiels sur la commande de stères.



Distribution des kits de rentrée en septembre dernier

Améliorer ensemble les dispositifs

Depuis 2015, un groupe de parents d'élèves, renouvelé chaque année, peaufine les kits des fournitures scolaires pour chaque rentrée scolaire.

Cette action collective s'est améliorée d'année en année. En effet, les parents experts, aux côtés des agents de la ville, ont recherché en groupe de travail des pistes d'amélioration pour faciliter les démarches et optimiser les pistes d'économies. Ainsi cette année, les parents avaient la possibilité de commander uniquement des kits optionnels pour compléter les achats déjà effectués les années précédentes.

Cette opération, qui sera bien évidemment renouvelée en 2018, permet aux familles courdimanchoises de profiter de tarifs avantageux à chaque rentrée scolaire, de manière significative. En 2017, ce sont plus de 80 familles qui ont commandé des kits de fournitures.

LE SAVIEZ-VOUS ?

127

KITS DE FOURNITURES SCOLAIRES
ACHETÉS À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

30

LE NOMBRE D'ADHÉSION DE
COURDIMANCHOIS À LA MUTUELLE MOAT

82

FAMILLES COURDIMANCHOISES ONT
PARTICIPÉ À L'OPÉRATION
« CARTABLE DE RENTRÉE »

130

FOYERS QUI ONT RÉPONDU À L'ACHAT
GROUPÉ DU BOIS DE CHAUFFE

CONTACTS

• MUTUELLE MOAT :

mutuelle@moat.fr www.moat.fr
conseiller mutualiste Florent Sellier
03 44 06 03 90

• COUCHES BIO SOCIÉTÉ TAFFY :

t.fournier@taffy-ecologiques.com

• OPÉRATION BOIS DE CHAUFFE :

Sebastien Rozeaux
Rue du Pont prolongé
95190 Goussainville
Tél. 06 47 13 15 00
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
le samedi de 8h30 à 12 h.

• SOCIÉTÉ KRASNIQUI

Tél. 01 64 04 12 49

Répondre aux besoins de tous

Les dépenses de santé sont aussi des préoccupations de nombreux foyers et bon nombre de concitoyens renoncent aux soins pour des raisons financières. C'est pourquoi la municipalité a négocié avec une complémentaire santé afin de proposer une offre de qualité et accessible au plus grand nombre. Initié en 2015, une trentaine d'habitants ont opté pour cette mutuelle de village.

DES COUCHES BIO

Toujours à la recherche d'économie pour le plus grand nombre, la ville a souhaité faciliter le quotidien des jeunes parents car durant les premières années d'un enfant, le plus gros des dépenses va surtout dans les couches.

C'est pourquoi la municipalité a négocié des tarifs attractifs avec un prestataire de couches... BIO. En effet, la composition des produits des couches classiques étant fortement controversée (potentiellement cancérigène, allergène ou encore toxique...), la ville a donc fait le choix de proposer des couches BIO. Côté budget, il faut compter moins de 0,20€ par couche (en fonction des tailles) contre 0,40€ pour des couches classiques de marque.



Bientôt des couches Bio pour les tout petits

La qualité de l'habitat en questions



La ville a décidé d'organiser un nouveau rendez-vous autour du bien vivre-ensemble : le Forum de l'Habitat qui se tiendra le samedi 27 janvier prochain à la MELC.

L'objectif est clair, parler d'amélioration du quotidien et de la qualité des habitations des Courdimanchois.

La volonté est d'organiser un temps fort entièrement dédié à l'habitat, pour que les Courdimanchois puissent prendre conseil auprès des nombreux professionnels présents précise Maryam Bouslam, élue en charge de la qualité de l'habitat.

Ce forum, dédié aux habitants, sera l'occasion d'évoquer tous les sujets qui améliorent la qualité de vie : le logement mais aussi la transition énergétique, la tranquillité publique, les espaces verts, les travaux... Ainsi, sous forme de stands, les visiteurs pourront obtenir de nombreuses informations sur des sujets essentiels à leur vie quotidienne tels que : Comment rendre son habitat moins énergivore? Comment adapter son logement pour bien vieillir? La place du numérique dans la ville? Bien et mieux stationner dans la Ville...

Des bailleurs seront également présents pour initier des opérations collectives d'embellissement des espaces publics.

Un rendez-vous que la ville souhaite renouveler chaque année pour créer des conditions de vie agréables pour tous, pour mieux vivre ensemble.

Bacs à déchets des changements en 2018



Depuis le 16 octobre, les habitants peuvent réserver leurs bacs à déchets grâce à un formulaire sur le site de l'agglomération de Cergy-Pontoise. A compter du 5 février 2018, un nouveau dispositif de collecte des déchets sera mis en place sur notre commune pour l'habitat individuel. En revanche, aucun changement n'est prévu concernant l'habitat collectif !

« Au revoir les sacs jaunes ! » :

Usagers résidant en pavillon, courant janvier, les bacs débarquent chez vous ! Qui dit « bacs jaunes », dit « plus besoin de sacs jaunes » ! Car vous pourrez mettre dorénavant vos emballages et papiers en vrac dans le bac prévu à cet effet. A contrario, les ordures ménagères résiduelles devront continuer à être mises en sac avant d'être jetées dans votre bac gris. Enfin, pour gérer vos déchets végétaux, vous recevrez, comme les années précédentes, une dotation annuelle complète de sacs en papier.

Les fêtes passées.... Que faire de nos sapins et de nos déchets?

Que l'on réside en habitat individuel ou collectif, les sapins s'invitent chez nous pour les fêtes de fin d'année ! Une fois leur mission remplie, ces arbres de Noël peuvent être, soit portés en déchèterie, soit déposés sur le domaine public, le jour de collecte des végétaux du mois de janvier. Ces informations sont disponibles sur votre calendrier de collecte de déchets ou sur le site cergypontoise.fr à la rubrique « déchets ».

Le sapin ne doit être ni floqué ni orné de ses décorations, et délogé de son socle.

Pour information, la collecte aura lieu comme d'habitude les 25 décembre et 1er janvier pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages-papier et les déchets végétaux.



La conteneurisation à partir du 5 février 2018

BRÈVES EN VILLE !

DES AMÉNAGEMENTS POUR UNE VILLE PLUS SÛRE

Pour renforcer la sécurité des piétons et améliorer le stationnement aux abords de l'école des Croizettes, la ville, après concertation avec les habitants du quartier, expérimente de nouveaux aménagements. La Police municipale est fortement mobilisée pour faire respecter les règles de stationnement et de circulation. La signalétique du parking du complexe sportif a été renforcée. De nouvelles places « dépose minute » ont été aménagées le long du réfectoire de l'école Les Croizettes.

Rue du Trou Tonnerre, des plots et des jardinières ont été installés le long de la rue pour empêcher tout stationnement illicite et gênant pour les riverains.

En 2018, de nouvelles places de stationnement « dépose minute » seront créées au niveau du rond point de l'école.

Pour assurer la sécurité des enfants devant le groupe scolaire, il est demandé aux familles de privilégier le stationnement des véhicules sur le parking (côté tennis) et le long du Boulevard des Grands Bouleaux. Pendant toute la durée de l'expérimentation, la Police Municipale verbalisera les contrevenants. Ces nouveaux aménagements devraient permettre de favoriser le déplacement des piétons en toute sécurité et le bien vivre-ensemble.

Une visite sur site sera organisée en janvier pour recueillir l'avis des habitants sur ces aménagements faits en concertation.

Des passages piétons 3D pour faire ralentir les voitures

En concertation avec les parents d'élèves élus, l'équipe municipale va installer des "trompes l'œil" destinés à forcer les conducteurs à lever le pied. Au départ prévu à proximité des écoles, l'expérimentation va être étendue sur plusieurs axes routiers de la Ville.

Le 17 novembre dernier, les parents d'élèves nouvellement élus, ont été invités à choisir deux dispositifs de sécurisation routière aux abords des écoles. Entre les «piéto» (petits bonhommes rétro réfléchissants censés interpeller les automobilistes) et les passages piétons 3D, l'avis a été unanime sur cette deuxième proposition. Une idée ingénieuse et innovante qui a déjà fait ses preuves en Islande, en Inde et dans le Nord de la France. .

Illusion d'optique

Ces passages 3D seront installés dans des zones où les piétons sont prioritaires. "La volonté est d'être dans la prévention et c'est une façon de repenser la sécurité routière et du comportement des conducteurs", précise Elvira Jaouën. Après la mise en place de zones 3D sur une bonne partie du territoire, notre engagement est de favoriser les circulations douces et de donner plus de place aux piétons et aux vélos dans la Ville. Et d'ailleurs, lorsque l'on est à pied ou à vélo, le ressenti du volume est bien moindre. Ces dispositifs seront expérimentés dans le courant du 1er trimestre 2018 pour un montant de 450 euros le passage piétons sur boulevard de la Crête, le boulevard des chasseurs et la rue du Fief à Cavan, avant d'être installé devant les trois groupes scolaires.



Un exemple de passage piétons 3D

BRÈVES EN VILLE ! FACILITER LES DÉPLACEMENTS À VÉLO



A partir du 1er février 2018, les cyclistes auront l'autorisation de franchir la ligne d'arrêt des feux rouges pour tourner à droite. Ce «cédez le passage cycliste au feu» sera signalé par un panneau dédié. Il permettra de se diriger dans une direction indiquée par les flèches et à la condition de ne pas gêner les usagers ayant le vert. La priorité restera donnée aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie sécante avant de s'engager dans le carrefour. En l'absence de panneau, les règles de circulation restent inchangées, le cycliste devra s'arrêter au feu rouge.

En évitant des arrêts répétés, cette nouvelle mesure, issue du Plan local de déplacements de Cergy-Pontoise, facilite la circulation du cycliste : son trajet en ville devient plus fluide et plus rapide...

BRÈVES EN VILLE ! UNE BAGUETTE BIO À LA BOULANGERIE DU VILLAGE

Commercialisée au début du mois d'octobre, la baguette bio de la boulangerie du Village fait figure de nouvelle venue et de concurrente pour sa rivale, la tradition classique. La grande différence avec son aînée est que la levure est remplacée par du levain. Pour le boulanger, pas de doute, le bio « c'est dans l'air du temps ». Chaque jour, une centaine de baguettes au levain sont vendues.



Mallette énergétique demandez le prêt !

Depuis 2014, 83 foyers ont pu bénéficier de la mallette énergétique afin de pouvoir faire le bilan de leur consommation d'énergie et ainsi réaliser des économies. Les retours plus que satisfaisants des différents bénéficiaires nous ont encouragé, cette année encore, à mettre à disposition des habitants cet outil au service du développement durable.

Que trouve t-on dans ce kit ?

Cet outil est composé de deux wattmètres qui permettent de mesurer la consommation électrique des équipements de l'habitat (petit et gros électroménager, matériel son, image et informatique, radiateurs, chauffe-eau, VMC et autres matériels domestiques). Un débitmètre permet de mesurer le débit d'un liquide, par exemple, le nombre de litres d'eau écoulés par minute aux différents points de puisage. Une caméra thermique est aussi disponible pour détecter les déperditions de chaleur en enregistrant les différents rayonnements infrarouges (ondes de chaleur) émis par les objets et variant en fonction de leur température. Elle permet notamment de détecter les points faibles de l'isolation d'un bâtiment, de vérifier les températures des canalisations et installations de chauffage pour le contrôle des planchers chauffants. Pour être efficace, la caméra thermique (un des outils principaux de la mallette) doit être utilisée avec un écart de température d'au moins 7 degrés entre l'intérieur de votre habitation et l'extérieur. Enfin, on peut y trouver un thermo-hygromètre pour l'humidité, relatif à la température des pièces (confort thermique). La mallette peut être prêtée pour une durée déterminée allant d'un week-end à une semaine en fonction du besoin. Un agent de la ville vous expliquera son fonctionnement et vous orientera dans vos opérations futures.

Pour la réserver, contacter le service urbanisme : 01 34 46 72 17

Le recensement de la population 2018



Du 18 janvier au 17 février 2018, la ville est chargée d'organiser le recensement de la population. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous.

Explications :

Le recensement est un devoir civique, utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, ainsi il détermine la population officielle de chaque commune. Cette connaissance permet de mieux cibler la répartition de la population sur la commune et ainsi ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs... ou encore préparer les programmes des rénovations des quartiers. La participation de chacun est essentielle et utile à tous.

La ville vient de confier à des agents recenseurs ce recensement. Il se présentera à votre domicile muni d'une carte officielle qu'il doit impérativement vous présenter. Vos réponses resteront confidentielles et seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage ou de répondre en ligne.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors du Conseil municipal du **28 septembre dernier**, les concitoyens du groupe de pilotage ont présenté la charte de la démocratie participative. Trois dispositifs participatifs ont été actés (voir dossier page xxx) Le budget participatif, le droit d'interpellation en conseil municipal et le soutien aux initiatives citoyennes.

Ont été votées à l'unanimité :

- La signature de la convention de réservation de logements entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise des lots F et G de la ZAC du Bois d'Aton.
- La modification du règlement de location de salles du foyer rural concernant le montant des cautions.
- L'admission en non valeur des sommes irrécouvrables pour un montant de 9 219,33 €.
- L'octroi d'une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de 25 000 € pour l'exercice 2017.
- La cession d'un véhicule (type tracteur John Deere) pour un montant de 2500 €

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE À LA MELC :

Ont été votées à l'unanimité :

- Les modifications :
 - de la délégation de compétences au Maire
 - du règlement intérieur du Conseil municipal
 - de l'indice de référence des indemnités des élus
- La rémunération des agents pour le recensement de la population 2018
- Les mises à jour :
 - du tableau des effectifs budgétaires
 - de la réglementation des astreintes
 - du règlement intérieur du personnel de la Ville et de son CCAS
 - l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote
 - la garantie d'emprunts pour Antin Résidences
 - la fixation des taux des indemnités de responsabilité aux régisseurs
 - l'attribution d'une subvention à l'école saint Louis
 - l'intégration des parties communes ASL les Olympiennes



Les comptes rendus sont consultables sur www.ville-courdimanche.fr
Prochain conseil municipal **jeudi 1^{er} février à 20h30 à l'Hôtel de Ville.**

Le PACS arrive en Mairie



Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) se fait auprès du Service Etat-Civil de la Mairie. Le pacte civil de solidarité est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Qui peut conclure un PACS ?

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays).
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions).
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés.
- ne doivent pas avoir entre eux de liens de descendance ou d'ascendance directes.

Où faire la démarche ?

Pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser :

- soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune.
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Le dossier doit être composé des pièces justificatives suivantes :

- le formulaire CERFA de déclaration conjointe de conclusion d'un PACS,
- un original de la convention signée par les deux partenaires.
- l'attestation sur l'honneur de résidence commune sur le territoire de Courdimanche.
- l'attestation sur l'honneur de non-parenté entre les deux partenaires.
- une pièce d'identité en cours de validité.
- Acte de naissance (copie intégrale ou extraits avec filiation) des futurs partenaires (de moins de 3 mois si la naissance a eu lieu en France, de moins de 6 mois si l'acte est délivré dans un consulat).

Une fois le dossier constitué, les futurs pacsés doivent prendre rendez-vous auprès du Service Etat-Civil au 01 34 46 72 00 ou 34 46 72 19 pour faire enregistrer leur déclaration de PACS.

Pour plus d'infos : www.Ville-courdimanche.fr



La course du 5 décembre à l'école Saint Louis



Les membres de l'AB Courdimanche ont récolté 150€

Des associations mobilisées pour le Téléthon

Lors des animations de Noël, les associations courdimanchoises se sont engagées à poursuivre le combat contre la maladie. 24H durant ils ont récolté des dons au profit du Téléthon.

Samedi 9 décembre, une dizaine d'associations ont mis en place des animations aussi riches que variées au profit du Téléthon : atelier maquillage, initiations sportives, tournois de pétanque, jeux non-stop en musique et bien d'autres encore !

Parmi les associations présentes figuraient le Tennis Club de Courdimanche, le Club des baby-sitters, Sport senior santé, l'association Arcan, la Fédération Française des Jeux Grandeur Nature, sans oublier l'association AB Courdimanche.

La veille, les enfants de l'école André Parrain avaient, quant à eux, organisé une vente de crêpes au sein de leur établissement. À Courdimanche, la solidarité aussi était en fête !

Une course solidaire en l'honneur de « vaincre la mucoviscidose ».

Mardi 5 décembre, l'école Saint-Louis a orchestré une course de soutien au profit de la mucoviscidose. À cette occasion, les camarades de classe et d'école d'Émilie Taxil ont couru avec la petite courdimanchoise atteinte de cette maladie. Chaque coureur devait compter le nombre de tours de piste qu'il effectuait afin de récolter le maximum de dons. Sous les yeux du père de la petite Émilie et de la directrice de l'école, les professeurs de sport de l'école ont accompagné les enfants.



Les dons
récoltés :



78 €

Club des baby-sitters
& Fédération des jeux
grandeur nature

150 €

AB
Courdimanche

157 €

Tennis
Club

130 €

École
André Parrain

250 €

Ville

2904,81 €

Course du
muscle

TOTAL

=

3669,81€

Calcul du quotient familial 2018

Afin de bénéficier d'un tarif adapté à vos ressources, faites calculer votre quotient familial jusqu'au 31 janvier 2018.

Le quotient familial permet d'adapter la tarification de certaines prestations proposées par la ville en fonction du revenu des familles. Afin de tenir compte de l'évolution des revenus des foyers, le calcul du quotient doit être effectué ou renouvelé annuellement et est valable jusqu'au 31 décembre 2018.

La période dédiée à ce calcul pour 2018 est fixée jusqu'au 31 janvier, afin de mettre à jour la facturation au nouveau tarif dès la fin du mois ; par défaut le tarif maximal sera appliqué.

DOCUMENTS ORIGINAUX À PRESENTER :

- LIVRET DE FAMILLE (ou extrait d'acte de mariage et actes de naissance des enfants)
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (moins de trois mois)
- AVIS D'IMPOSITION 2017 SUR LES REVENUS 2016 (de Mme et M. pour un couple non marié vivant maritalement)
- ATTESTATION DE PAIEMENT DES PRESTATIONS DE LA C.A.F.
- pour les enfants de plus de 16 ans : un certificat de scolarité de l'année en cours
- en cas de divorce ou séparation : jugement définitif ou document officiel attestant de l'attribution de l'autorité parentale, avis de versement de pension alimentaire le cas échéant
- en cas de chômage, congé ou formation : les trois dernières attestations (pôle emploi, sécurité sociale...)



Cette démarche s'effectue :

AU SERVICE DES REGIES
MAISON DE L'EDUCATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
64 boulevard des Chasseurs - 95800 Courdimanche
Contact : 01.30.27.30.93
regie@ville-courdimanche.fr



PHARMACIES DE GARDE DE JOUR

JANVIER //

- Dimanche 1^{er} janvier
Pharmacie Kennedy
Avenue Kennedy à Pontoise
- Dimanche 7 janvier
Pharmacie Guiot
37 rue Aristide Briand à Osny
- Dimanche 14 janvier
Pharmacie Baldi
49 bis rue du parc à St Ouen l'Aumône
- Dimanche 21 janvier
Pharmacie de la Louvière
17/19 chemin des cygnes à Courdimanche
- Dimanche 28 janvier
Pharmacie de la Bussie
Place de la Bussie à Vauréal

FÉVRIER ///

- Dimanche 4 février
Pharmacie Kennedy
Avenue Kennedy à Pontoise

- Dimanche 11 février
Pharmacie des Louvrais
Rue Henry Dunant à Pontoise
- Dimanche 18 février
Pharmacie du Belvedere
10 cour des chapiteaux à Cergy
- Dimanche 25 février
Pharmacie des Trois Gares
2 place des 3 gares à Cergy-le-Haut

MARS ///

- Dimanche 4 mars
Pharmacie des Trois Gares
2 place des 3 gares à Cergy-le-Haut
- Dimanche 11 mars
Pharmacie Notre Dame
30 place Notre Dame à Pontoise
- Dimanche 18 mars
Pharmacie du Village
23 rue nationale à Cergy village
- Dimanche 25 mars
Pharmacie Kennedy
Avenue Kennedy à Pontoise

Pour connaître les pharmacies de garde disponibles, contactez l'Hôtel de police de Cergy au 01 34 43 17 17

LE CARNET

NAISSANCE ///

EVA KOCH HONORAT, LE 8 SEPTEMBRE
ELLIE HOUNDEFFO, LE 13 SEPTEMBRE
INES EL-OUAZGUI, LE 13 SEPTEMBRE
THY-LAN LÉTANO BEN ABDELKADER, LE 14 SEPTEMBRE
DÉNEB BOUKHOBZA, LE 17 SEPTEMBRE
SAFWÂN ASSAHRAOUI, LE 19 SEPTEMBRE
DALIL ZIOUTI, LE 19 SEPTEMBRE
UEAL TEWELDE, LE 21 SEPTEMBRE
YOUNES AJAIR, LE 24 SEPTEMBRE
MARTIN HEU, LE 24 SEPTEMBRE
MATTHIEU KUESSAN, LE 30 SEPTEMBRE
KELYANA-ÉDEN CONZO, LE 2 OCTOBRE
GABRIEL D'ERCOLE LODIGEOIS, LE 3 OCTOBRE
JADE-KEREN KITOKO BAZEBIDOUELA, LE 5 OCTOBRE
TAMÉRY ZENON, LE 19 OCTOBRE
RAZANE HAMMOUTI, LE 20 OCTOBRE
LÉA LANGE, LE 20 OCTOBRE
MATHIS LANGE, LE 20 OCTOBRE
ISMAËL GUICHOUX, LE 22 OCTOBRE
TINA GAUTIER, LE 26 OCTOBRE
INÈS KHENFER, LE 30 OCTOBRE
RYAN VIGNON, LE 6 NOVEMBRE
TINA TRUONG, LE 9 NOVEMBRE

SASHA ABRAMOVITCH, LE 13 NOVEMBRE
MELLINA AKAOUCH, LE 20 NOVEMBRE
AYOUB BOUAÏCHE, LE 20 NOVEMBRE
CALVIN THOLAS, LE 20 NOVEMBRE
EMA ZLATKOVIC, LE 24 NOVEMBRE

MARIAGES ///

JEAN-LOUIS GRIMAUD ET MICHÈLE LE SAYEC, LE 7 OCTOBRE

PHILIPPE PAPPALARDO ET MARIE-PIERRE OMARINI, LE 14 OCTOBRE

DIMBY RAZANAKOTO ET OLIVIA RANDRIAMAHOLIMIZA, LE 21 OCTOBRE

NICOLAS PAPAZOGLU ET DARYA KARLIANOK, LE 21 OCTOBRE

DÉCÈS ///

ALBERT CAROFF, LE 30 OCTOBRE
AÏCHA CHEGRA ÉPOUSE CHAALALI, LE 8 NOVEMBRE
VINH CORNEJO, 06 NOVEMBRE
BERNARD QUEREILLAH, LE 24 NOVEMBRE
OLIVIER KREYDER, LE 28 NOVEMBRE

Expression(s) politique(s)

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES D'ESCLAVAGES

Lors du conseil municipal du 7 décembre dernier, les élus de la majorité ont voté à l'unanimité une motion pour la lutte contre l'esclavage moderne dont voici le contenu :

Une nouvelle tragédie humaine s'affiche aux portes de l'Europe.

A la mi-novembre, une vidéo réalisée par des journalistes de CNN a fait connaître au grand public une réalité depuis des mois décriée par plusieurs ONG : des peuples réfugiés pour la plupart, qui fuient la guerre, la terreur dans leurs pays d'origine, sont victimes de l'esclavage moderne (3ème cause de trafic dans le monde après les armes et la drogue). Les ONG spécialisées estiment que plus de 40 millions d'être humains en sont victimes, sur tous les continents et dans de nombreux secteurs d'activités (trafic humain, marché de femmes, enfants et hommes, travail forcé, mariage forcé...).

Ce reportage a suscité une vague de protestations et de condamnations. Face à cette situation, il serait donc inacceptable de continuer à regarder sans montrer son indignation.

Il ne faut pas passer sous silence le crime de ces nouveaux négriers qui exploitent la détresse et la misère des migrants pour la plupart. Cette situation est insupportable et nous appelle à la responsabilité.

Nous sommes ici confrontés à une régression absolue du droit humain et il faut combattre ce drame humanitaire insoutenable.

Il nous faut condamner fermement ce trafic en faisant notamment référence à la reconnaissance par la France de l'esclavage comme crime contre l'humanité, voté par le Parlement en 2001.

Par la présente motion, le Conseil municipal de la Ville de Courdimanche :

Exprime son soutien et sa solidarité aux populations victimes de ces trafics,

Réclame des mesures fortes pour éradiquer cette forme moderne d'esclavage insupportable,

Demande aux organisations nationales et internationales compétentes de faire la lumière sur ces pratiques,

S'oppose à la marchandisation de l'être humain par l'être humain.

Les élus de la majorité municipale
"Une énergie durable"

La tribune du groupe de l'opposition ne nous a pas été communiquée.

Elvira Jaouën,
Maire de Courdimanche
Conseillère régionale
Vice-présidente de la
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
et le **Conseil municipal** vous présentent leurs

meilleurs vœux
pour l'année

2018



2018

COURDIMANCHE, UN LABORATOIRE D'IDÉES !